

Vers un territoire
**ZÉRO
JEUNES
INVISIBLES**
en Sambre-Avesnois




**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



**Assises territoriales
en Sambre-Avesnois**
ALLER VERS LES

JEUNES INVISIBLES

22 Juin 2022

Un objectif majeur du Plan d'Investissement dans les Compétences, qui s'insère dans les mesures du Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, est de repérer et mobiliser les jeunes dits « invisibles ». Il s'agit des jeunes âgés de 16 à 29 ans qui ne sont ni en éducation, ni en formation, ni en emploi (NEET) qui ne sont pas accompagnés par le Service Public de l'Emploi. Sur le territoire, deux projets sont menés depuis 2019 pour expérimenter le travail auprès des jeunes dits « invisibles » : d'une part le projet « Vers un territoire zéro

jeunes invisible en Sambre-Avesnois », porté par Le Mouvement Associatif Hauts-de-France, les centres sociaux de Sambre Avesnois et leur fédération, et d'autre part le projet porté par Réussir En Sambre Avesnois et l'AREFIE, réseau régional des missions locales.

Ces assises territoriales ont été l'occasion de réunir tous les acteurs autour de la question des jeunes dits « invisibles » : quels sont les impacts des projets sur le territoire, ainsi que leurs limites ? Ce travail a permis d'élaborer différentes pistes d'action pour favoriser une meilleure articulation des structures et professionnels en Sambre-Avesnois.

Qui sont les jeunes « invisibles » ?

Présentation par Emilie Defacques
Sociologue, Ingénieure de recherche en postdoctorat au laboratoire CURAPP-ESS/ UPJV, recherche-évaluation menée dans le cadre du consortium porté par l'AREFIE

La catégorie « jeunes invisibles » regroupe des jeunes ayant des trajectoires et des rapports aux professionnels de l'accompagnement social différenciés :

- Des jeunes qui se montrent volontaires pour chercher du travail, mais qui doivent s'ajuster aux impératifs du marché local. Ils se rendent aux rendez-vous et suivent assidûment l'accompagnement des professionnels.
- Des jeunes qui sont impliqués dans des activités occupant la majeure partie de leur temps (missions d'intérim, travail domestique au sein du foyer, etc.). Ces activités peuvent constituer un frein à une entrée dans un dispositif proposé par les missions locales ou un emploi plus stable. Ces activités constituent des solutions à leurs besoins immédiats, (en termes de rentrée financière, de support et de reconnaissance symbolique).



À l'inverse, l'accompagnement proposé par les professionnels leur paraît abstrait et, de ce fait, les liens avec les professionnels en sont fragilisés et la phase de mobilisation tend à s'allonger.

- Des jeunes cumulant différentes difficultés (familiales, judiciaires, décrochage scolaire précoce, etc.) Ils ont souvent connu un long parcours de suivi par les Institutions dans le cadre de différents dispositifs (ASE, PJJ, RSA, etc.) et expriment un « ras le bol » vis-à-vis de ces suivis. Ils peinent et/ou refusent de se conformer aux attentes de l'accompagnement, même s'ils y trouvent très ponctuellement des intérêts.

Comment travailler en partenariat auprès des jeunes « invisibles » ?

Présentation par Anaïs Bertron
doctorante au laboratoire CERAPS – Université de Lille, recherche menée dans le cadre du consortium porté par le Mouvement Associatif Hauts-de-France

L'appel à projets (AAP) a impulsé des moyens spécifiques sur les territoires pour favoriser le repérage des publics dits « invisibles » : ouvrir le champ de l'insertion professionnelle à de nouveaux acteurs, renforcer le travail partenarial entre les structures, recruter et former des professionnels dédiés au repérage, et favoriser le développement de nouvelles techniques pour « aller-vers » les jeunes. Les pouvoirs publics portent avec cet AAP la volonté d'impulser un travail en partenariat entre les structures d'un territoire et de sortir des logiques de concurrence, notamment en demandant aux opérateurs de se rassembler en consortium.

La catégorie des « invisibles » s'ajoute à une multiplicité d'actions préexistantes qui visent à favoriser l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi (Garantie jeune puis CEJ, Obligation de formation 16-18 ans, IEJ, ...) et des termes pour désigner cette population (NEET, décrocheurs scolaires, ...). Pour gérer cette nouvelle action, les professionnels de ces différents dispositifs ont ainsi un intérêt à collaborer, et le projet donne lieu à tout un travail de création de liens entre structures et professionnels : co-suivis, maraudes en commun, collaboration sur le dispositif Obligation de formation, ...

Mais malgré le souhait des pouvoirs publics de favoriser le partenariat, la forme de l'appel à projets pousse les différents porteurs à mettre en avant leur travail propre plutôt qu'articuler leurs actions :

- Plusieurs projets ont été financés par territoire, qui se retrouvent en concurrence pour l'allocation des financements. La réussite des programmes est évaluée par le suivi d'indicateurs chiffrés qui s'appliquent non par territoire mais par porteur ;



- Ces dispositifs expérimentaux financent des postes temporaires et des actions de court terme. De ce fait, les professionnels en charge du repérage rencontrent des difficultés pour se faire reconnaître et considérer par les professionnels des autres structures, déjà ancrés sur le territoire, et qui voient les animateurs comme des professionnels de passage.

→ **Le financement par projets de cette action expérimentale montre donc des limites claires, et implique pour les acteurs du territoire un travail de coordination particulièrement important pour que la mise en concurrence des structures ne s'opère pas, ce qui serait au détriment de l'accompagnement des jeunes.**

Aller vers les jeunes du territoire : s'adapter pour mieux accompagner

Les "invisibles" désignent moins un public spécifique qu'une situation dans laquelle peuvent se retrouver beaucoup de jeunes à un moment ou à un autre de leur parcours.

Alors comment faire pour accompagner ces publics multiples aux parcours mouvants ?

Sur la base de l'expérimentation du métier d'animateur de liaison et à partir des retours d'expérience de tous les professionnels présents, les assises ont été l'occasion de modéliser une méthodologie pour travailler auprès des jeunes qui se trouvent dans une phase d'invisibilité, basée sur des principes de disponibilité, de réactivité et de bienveillance.



Faire appel aux différentes ressources du territoire (pour l'hébergement : Prim'Toit, le 115, Foyers de Jeunes Travailleurs, bailleurs sociaux, ...)

Avoir des outils pour pouvoir se montrer réactif

Travail en horaires décalés et en astreinte

Bourse projet pour donner des coups de pouce aux jeunes dans des situations d'urgence

Répondre au plus vite aux situations d'urgence

« Comment adhérer à un dispositif quand on ne mange pas tous les jours ? »

Nouer des contacts au sein des administrations, pour éviter les délais de traitement des demandes

« Les jeunes ont besoin d'expérimenter, tester, découvrir. Ce n'est pas un parcours linéaire »

Les jeunes sont souvent contraints de faire des choix par défaut, devant la disparition de certaines filières de formation dans des zones blanches.

Avoir la possibilité de s'adapter aux différents besoins et respecter les temporalités : « Prendre son temps avec le jeune, chacun nécessite un temps différent, plus ou moins long ».

Partir des jeunes et faire avec eux

Aller avec les jeunes sur le lieu, en rendez-vous, dans les transports en commun, pour montrer que c'est possible et dédramatiser.

Sensibiliser les familles et les enseignants aux autres voies possibles, proposer des événements « découverte de métier », se rapprocher de l'association nationale des apprentis de France (ANAF) et la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA).

« Il est important d'écouter les besoins des jeunes et ne pas forcément construire les parcours en fonction du marché de l'emploi »

Thierry Coulomb, Délégué général de la Fédération des Centres Sociaux Nord-Pas-de-Calais.

Prendre des temps de rencontre avec le jeune et sa famille, pour associer cette dernière dans le parcours d'accompagnement.

Echanger entre partenaires sur les situations des jeunes, et identifier une **personne référente** pour assurer la cohérence de son parcours.

Informez pour créer une relation de confiance

Besoin d'interconnaissance avec les acteurs de santé pour développer des actions de prévention et d'accompagnement psychologique.

« Ce sont des jeunes qui sont pour beaucoup en situation d'isolement, pris dans la peur de l'autre, la peur de l'échec et de l'extérieur »

Renouer le lien entre jeunes et institutions en transformant l'action publique en profondeur

Une réflexion collective a été menée sur les limites que rencontrent les professionnels dans leur action auprès des jeunes les plus éloignés des institutions. Ces limites s'expliquent en partie par le cadre et les modalités des politiques publiques mises en œuvre :

— La multiplicité des appels à projet et des financements de court-terme ;

— La disjonction entre les attentes et temporalités des financeurs et les réalités territoriales ;

Proposition 1

Ouvrir des espaces de collaboration, face à la multiplicité des dispositifs et des acteurs

La multiplication des dispositifs et les fluctuations permanentes dans les conventionnements entraînent un manque de lisibilité sur « qui fait quoi ? », un manque d'interconnaissance entre les acteurs et des discontinuités dans les parcours des jeunes. Les professionnels proposent à la fois de s'appuyer sur des instances territoriales existantes (Cotech Obligation de formation 16-18 ans) et de créer une instance des acteurs de proximité dédiée au repérage (tissu associatif, bailleurs, etc.) pour s'identifier, se reconnaître, et penser les complémentarités des rôles et les temporalités : qui solliciter et à quel moment ? Les centres sociaux pourraient constituer des points de rassemblement territoriaux pour tous les acteurs.

« Le métier du centre social est d'être un outil pivot qui fait du lien sur un territoire entre des gens différents. D'être un point de repère, un phare sur un territoire où peuvent converger des gens différents, des choses différentes, des logiques différentes. »

Rodolphe Dumoulin,
Commissaire à la lutte contre la pauvreté dans les Hauts-de-France

— Des besoins (parfois vitaux) des jeunes auxquels les administrations n'ont pas les capacités de répondre rapidement.

Lors de ces assises, les professionnels du territoire ont beaucoup échangé sur les modes de financement et de gouvernance des structures dans le champ de la jeunesse. Cinq propositions ressortent de ces échanges riches en Sambre-Avesnois.



La mise en place d'outils partagés entre les structures, par exemple une plateforme collaborative, aiderait aussi les professionnels à se coordonner et à avoir une vision globale du parcours des jeunes. Cela permettrait d'assurer une continuité dans les partenariats et le suivi des jeunes en cas de turn-over.

« On ne peut pas se permettre d'être en concurrence. Il faut travailler ensemble pour être une force collective. Il y a besoin des spécificités de chacun. Ces temps d'échanges il faut les avoir beaucoup plus fréquemment. »

Corinne Simon,
Sous-préfète de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Proposition 2

Évaluer par territoire et de manière qualitative, pour sortir d'une logique de mise en concurrence des projets

L'évaluation sur des critères quantitatifs nourrit des logiques de concurrence et d'appropriation des jeunes par les structures. Pour sortir d'une logique de comparaison entre les projets, l'on pourrait pratiquer une évaluation des réussites et des freins pour l'ensemble du territoire plutôt que par projet.

« Les jeunes invisibles ne sont pas l'affaire d'un acteur spécifique mais sont l'affaire de tous. »

Claire Bizet,
Directrice du Mouvement Associatif Hauts-de-France

Le choix des techniques d'évaluation quantitative par les partenaires financiers des projets ne permet pas de valoriser le travail réalisé dans son ensemble : le travail d'accompagnement, qui peut prendre du temps selon les besoins des jeunes, et le travail de partenariat entre les structures. Les professionnels demandent une meilleure prise en compte du bilan qualitatif et des actions partenariales mises en place sur le territoire.

« La politique du chiffre et l'évaluation quantitative des actions ne permettent pas une évaluation complète de l'impact des actions »

Proposition 3

Financer des actions pérennes, pour assurer la continuité des relations entre professionnels et avec les jeunes

« Les démarches d'aller-vers supposent de tisser un lien de confiance et régulier avec les jeunes. Il ne peut pas s'agir d'une action ponctuelle »

Le turn-over important dans les structures empêche une relation d'accompagnement continue et ne permet pas aux jeunes d'avoir des repères stables. Pour permettre un accompagnement de qualité, il importe d'assurer des emplois stabilisés et valorisés au sein des structures opératrices.

Pour qu'elles puissent proposer des emplois stables, les structures du territoire doivent bénéficier de financements plus pérennes : des subventions qui financent la structure et son projet, ou à minima des appels à projet de plus long terme. Il importe de laisser le temps aux acteurs, en amont de la réponse à l'appel à projets et durant la mise en œuvre de l'action, de développer les projets et les partenariats afin de pouvoir les pérenniser.

« Des financements non-pérennes, cela empêche les actions innovantes. »

Claire Bizet,
Directrice du Mouvement Associatif Hauts-de-France

Proposition 4

Généraliser les pratiques adaptables, pour pouvoir répondre aux besoins urgents, voire vitaux, des jeunes

Former les professionnels qui travaillent avec les jeunes pour permettre une adaptation de leurs pratiques et postures de travail (disponibilité, réactivité, etc.). Le fait d'avoir des professionnels joignables le week-end et en soirée permet de pouvoir répondre à de nombreux besoins.

Proposer des moyens financiers aux structures pour répondre aux besoins urgents des jeunes. Comme cela a été testé sur le projet «Vers un territoire zéro jeunes invisibles en Sambre-Avesnois», on pourrait mettre à disposition de tous les professionnels une **bourse qu'ils et elles pourraient mobiliser pour répondre à des urgences des jeunes** (logement, alimentation, mobilité...).

Identifier des **référénts au sein des administrations publiques** qui aideraient à lever les blocages et raccourcir les temps de latence que peuvent rencontrer les jeunes pour bénéficier du droit commun.



Proposition 5

Prendre le temps

Les professionnels se retrouvent pris dans un décalage entre les temporalités des décideurs et les réalités qu'ils rencontrent sur le terrain.

Pour éviter cet écueil, une **co-construction des diagnostics et des actions est nécessaire**, avec des **visites sur le terrain** des décideurs politiques et des agents publics. Cela aiderait à donner de la chair aux réalités des jeunes et établir une compréhension plus partagée des besoins sur le territoire.

Laisser du temps aux jeunes, qui ont besoin d'expérimenter, de tester, de découvrir pour trouver des solutions. Il ne s'agit pas de parcours linéaires tout tracés.

« Il est important d'évaluer la qualité de l'accompagnement et pour cela, il faut du temps. Les pouvoirs publics demandent des résultats trop rapidement, alors que le projet n'est pas complètement installé »

« Il faut du temps, pour les jeunes et pour les professionnels »

Thierry Coulomb,
Délégué général de la Fédération
des Centres Sociaux Nord-Pas-de-Calais

Assises organisées par Le Mouvement Associatif Hauts-de-France, les centres sociaux fédérés de Sambre-Avesnois et l'Etat.